

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-12-4-4

Séance du vendredi 25 septembre 2009

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE ET AU DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF PUBLIC (H 221)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public pour la réalisation de logements aidés, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 943 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221 et les chapitres ci-après :
 - Chapitre 204 - nature 2042, pour les SA d'HLM.
 - Chapitre 204 - nature 20416, pour les OP HLM.
 - Chapitre 204 - nature 20414, pour les Communes

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions